

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement
Île-de-France

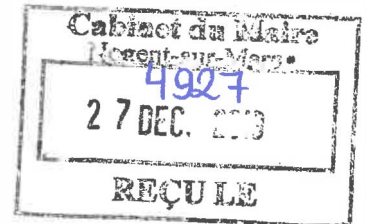
Paris, le 10 DEC. 2019

Direction des routes d'Ile-de-France

Service de Modernisation du Réseau

Département de Modernisation du Réseau Est

Vos réf. : Pa:4897/19
Nos réf. :
Affaire suivie par : Mélanie LIMIER
melanie.limier@developpement-durable.nouv.fr



Monsieur le Président,

Par courrier du 4 octobre 2019, vous me faites part de votre inquiétude concernant l'apparition de tags sur les ouvrages nouvellement construits dans le cadre des travaux du réaménagement de l'échangeur du pont de Nogent.

La lutte contre les tags en milieu autoroutier périurbain est difficile. Les tagueurs prennent de nombreux risques pour apposer leur marque dans les endroits les plus inaccessibles mais visibles de la voie publique. La puissance publique, elle, doit sécuriser son intervention en réaction et cela prend du temps. Hors urgence impérieuse, il ne lui est en effet pas possible de programmer rapidement, en raison de l'impact sur le trafic des interventions de nettoyage.

Malheureusement, l'expérience montre que les tags, à peine nettoyés, réapparaissent si aucune mesure de protection des surfaces n'est mise en place au même moment. Je vous indique donc que la DiRIF va étudier la possibilité de protéger ou de végétaliser les parements des ouvrages les plus exposés avant de procéder au nettoyage de ces dégradations.

Je suis également favorable à étudier la possibilité de mettre à disposition d'artistes certains espaces routiers dans l'espoir de dissuader les tags sauvages, afin qu'ils y réalisent des fresques.

Concernant le futur ouvrage franchissant la Marne, je vous assure que mes services veilleront à réceptionner auprès de l'entreprise des ouvrages propres et exempts de toute dégradation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Copie : Monsieur JP Martin, Maire de Nogent-sur-Marne

Le directeur régional
et interdépartemental adjoint
directeur des routes
Île-de-France

Alain MONTEIL

Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du Département – CPS
Direction des transports, de la voirie et des déplacements
94054 – Créteil Cedex